

# Guide sur les nouveaux Indicateurs d'Emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement



Bureau  
international  
du Travail

y compris l'ensemble complet des Indicateurs du Travail Décent

Emploi vulnérable

Agenda pour le travail décent

Productivité du travail

Travailleurs pauvres



**Guide sur les nouveaux**  
**Indicateurs d'Emploi des Objectifs**  
**du Millénaire pour le Développement**

y compris l'ensemble complet des Indicateurs du Travail Décent

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009

Première édition 2009

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site [www.ifro.org](http://www.ifro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

#### Données de catalogage du BIT

*Guide sur les nouveaux Indicateurs d'Emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement: y compris l'ensemble complet des Indicateurs du Travail Décent* / Bureau international du Travail – Genève: BIT, 2009  
48 p.

ISBN: 978-92-2-222304-6; 978-92-2-222-305-3 (web pdf); 978-92-2-222306-0 (CD ROM)

Bureau international du Travail

Guide / emploi / travail décent / taux d'activité / situation dans la profession / égalité des chances pour les femmes en matière d'emploi / travailleuse / faibles revenus / productivité du travail / réduction de la pauvreté / mesure / définition

13.01.3

Egalement disponible en anglais: *Guide to the new Millennium Development Goals Employment Indicators: including the full set of Decent Work Indicators* (ISBN 978-92-2-122304-7), Genève, 2009, en espagnol: *Guía sobre los nuevos Indicadores de Empleo de los Objetivos de Desarrollo del Milenio: incluido el conjunto completo de Indicadores de Trabajo Decente* (ISBN 978-92-2-322304-5), Ginebra, 2009, en portugais: *Guia sobre os novos Indicadores de Emprego dos Objetivos de Desenvolvimento do Milênio: inclui o conjunto completo dos Indicadores de Trabalho Decente* (ISBN 978-92-2-822304-0), Genebra, 2009.

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org).

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

# Préface

L'objectif principal de l'Organisation internationale du Travail (OIT) est de contribuer avec les Etats Membres à assurer le plein emploi productif et le travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes, un but inscrit dans la déclaration 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable<sup>1</sup>, et qui a maintenant été largement adopté par la communauté internationale.

En vue d'appuyer les Etats membres et les partenaires sociaux à atteindre cet objectif, l'OIT poursuit l'Agenda pour le travail décent qui comprend 4 objectifs interdépendants: le respect des principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail, la promotion de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Les éléments sous-tendant cette approche intégrée et les défis relatifs sont inscrits dans un certain nombre de documents clé et outils qui abordent le concept du travail décent et son intégration<sup>2</sup>, aussi bien dans la Convention de la Politique de l'Emploi, 1964 (No. 122) que dans l'Agenda Global pour l'Emploi.

L'adoption de l'Agenda Global pour l'emploi en 2003 constitue le cadre politique de base à travers lequel l'OIT poursuit l'objectif de placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales<sup>3</sup>. En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies promouvant l'emploi productif et le travail décent, l'OIT a une responsabilité importante pour s'assurer que les nouveaux indicateurs d'emploi des Objectifs Millénaires du Développement (OMD) sont bien compris et utilisés par les pays. Ce *Guide* contribue à cet achèvement.

Ce *Guide sur les nouveaux Indicateurs d'emploi des Objectifs Millénaires du Développement* a été produit comme un instrument d'utilité nationale. Il fournit les définitions, concepts et formules pour chacun des nouveaux indicateurs d'emploi, et fait partie de l'appui plus global fourni par l'OIT pour renforcer l'analyse et l'information du marché du travail au niveau national afin de façonner l'élaboration des politiques. Vos opinions sur son utilité et applicabilité sont les bienvenus.

JOSÉ MANUEL SALAZAR-XIRINACHS  
*Directeur Exécutif*  
*Secteur de l'Emploi*  
*OIT Genève*

## Notes

1. Voir: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms\\_099767.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_099767.pdf)
2. Voir les Rapports successifs du Directeur General à la Conférence Internationale du Travail: *Le travail décent* (1999); *Réduire le déficit du travail décent: Un défi mondial* (2001); *S'affranchir de la pauvreté par le travail* (2003). Voir aussi *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent, Application à l'échelon national*, Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, OIT, 2008: [http://www.ilo.org/public/english/bureau/pardev/download/toolkit\\_country\\_fr.pdf](http://www.ilo.org/public/english/bureau/pardev/download/toolkit_country_fr.pdf)
3. Voir: <http://www.ilo.org/public/french/employment/emp-frame/practice/index.htm>. Et en particulier: *Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: Stratégies de l'emploi en appui au travail décent, document de «vision»*, OIT, 2006.



# Remerciements

Ce *Guide* est le résultat d'un effort collaboratif au sein de l'Organisation Internationale du Travail, et plus particulièrement des unités du Secteur de l'Emploi. Il a en particulier bénéficié des contributions techniques des unités des politiques nationales de l'emploi, sous la direction d'Alana Albee, et des tendances de l'emploi sous la direction de Lawrence Jeff Johnson. Cette publication n'aurait pas été possible sans les contributions substantielles de Theo Sparreboom, Sara Elder, Dorothea Schmidt et Eléonore D'Achon.

Ce *Guide* a aussi grandement bénéficié des commentaires et suggestions de Laura Brewer du Département des compétences et de l'employabilité. Des informations supplémentaires ont été fournies par le Département de l'intégration des politiques et statistiques de l'OIT comprenant l'ensemble complet des Indicateurs du Travail Décent et des informations techniques sur la «proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole».

Finalement, nous remercions ceux qui ont appuyé la publication et la diffusion du *Guide* dans 4 langues. Ils incluent Miranda Kwong, Roland Müller, Julia Lee, Francisco Dos Santos Guerreiro, Joël Cathenod, Maria Rodrigo Stinus et Stéphanie Gardé.



# Table des matières

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Préface</b> ..... | 3 |
|----------------------|---|

7

|                     |   |
|---------------------|---|
| Remerciements ..... | 5 |
|---------------------|---|

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Liste d'abréviations ..... | 9 |
|----------------------------|---|

## **Partie A**

|                   |    |
|-------------------|----|
| 1. Contexte ..... | 11 |
|-------------------|----|

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| 2. Cible et indicateurs de l'OMD 1B ..... | 12 |
|-------------------------------------------|----|

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| 3. Renforcer le suivi des marchés de l'emploi ..... | 13 |
|-----------------------------------------------------|----|

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| 4. Contexte des fiches signalétiques ..... | 14 |
|--------------------------------------------|----|

## **Partie B**

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| 1. Fiches signalétiques des indicateurs d'emploi ..... | 16 |
|--------------------------------------------------------|----|

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| 2. Exemple d'analyse: le Pakistan ..... | 37 |
|-----------------------------------------|----|

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 3. Indicateurs du Travail D cent (ensemble complet propos ) .... | 43 |
|------------------------------------------------------------------|----|

|                         |    |
|-------------------------|----|
| 4. Contact utiles ..... | 48 |
|-------------------------|----|



# Liste d'abréviations

|          |                                                                                    |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------|
| BIT      | Bureau International du Travail                                                    |
| CCDG     | Centre pour la croissance et le développement de Groningen                         |
| CISP     | Classification internationale d'après la situation dans la profession              |
| CIST     | Conférence internationale des statisticiens du travail                             |
| CITI     | Classification internationale type par industries                                  |
| IAEG     | Groupe inter-institutions et d'experts                                             |
| ICMT     | Indicateurs clés du marché du travail                                              |
| LABORSTA | Base de données du Bureau international du Travail sur les statistiques du travail |
| PIB      | Produit intérieur brut                                                             |
| PPA      | Parité de pouvoir d'achat                                                          |
| PPTE     | Pays pauvres très endettés                                                         |
| OCDE     | Organisation de coopération et de développement économiques                        |
| OIT      | Organisation internationale du Travail                                             |
| OMD      | Objectifs Millénaires du Développement                                             |
| ONU      | Organisation des Nations Unies                                                     |
| TCB      | The Conference Board                                                               |
| VIH/SIDA | Virus de l'immunodéficience humaine/<br>Syndrome d'immunodéficience acquise        |



# Partie A 1. Contexte

11

En 2000, la plus grande réunion de dirigeants mondiaux jamais organisée a ouvert le nouveau millénaire en adoptant la Déclaration du Millénaire, approuvée par 189 pays et traduite sous la forme d'une feuille de route établissant les objectifs à atteindre d'ici 2015.

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cf. encadré ci-dessous) s'appuient sur les engagements pris dans les années 1990 par l'ensemble des pays des Nations Unies et visant à s'attaquer aux questions suivantes: réduction de la pauvreté et de la faim, problèmes sanitaires, inégalités entre hommes et femmes, accès à l'éducation et à l'eau potable et dégradation de l'environnement.

Les OMD constituent un pacte qui identifie à la fois les mesures que les pays en développement doivent prendre et les contributions que les pays développés peuvent apporter. Ils reconnaissent également l'importance pour tous les pays de travailler en collaboration pour l'amélioration du bien-être de tous et particulièrement des plus vulnérables.

En Février 2007, le Secrétaire Général des Nations Unies initia un processus de deux ans à la Commission du Développement social consacré à entreprendre des actions pour «promouvoir le plein-emploi et le travail décent pour tous»<sup>1</sup>. Les résolutions adoptées guidèrent le travail du Groupe inter institutions et d'Experts

(IAEG) dans leur effort pour développer les OMD afin d'inclure une nouvelle cible pour l'emploi et quatre nouveaux indicateurs d'emploi. Les indicateurs (détaillés dans ce Guide) invitent les pays à rapporter le progrès et à fournir le maximum de données désagrégées par sexe et par zones urbaine/ rurale.

Ce Guide a pour but d'informer les différentes parties prenantes, aux niveaux national et international, sur les définitions, les concepts, les calculs et les sources de données relatifs à chaque nouvel indicateur d'emploi présentés en 2008 dans le cadre des OMD (voir page suivante). Il présente également de nouvelles informations sur l'indicateur existant relatif à l'égalité entre les sexes dans le marché du travail sous l'Objectif 3. Le but est d'assister les pays dans le suivi et compte rendu des questions d'emploi. Il faut noter que les quatre nouveaux indicateurs d'emploi sont une contribution importante au suivi de l'Agenda du travail décent, tel que recommandé par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)<sup>2</sup>. Ils doivent être examinés dans un ensemble complet d'Indicateurs du Travail Décent (voir Partie B.3) qui couvre les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent à savoir l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme, et les principes et droits fondamentaux au travail.

Ce Guide est un complément au document intitulé «*Indicateurs pour le suivi des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement: définition, raison d'être, concepts, sources*» paru en 2003. Les informations clés nécessaires au suivi des progrès accomplis sont fournies pour chaque indicateur. Pour consulter la base de données complète sur les OMD, veuillez vous reporter au site <http://mdgs.un.org>.

## Objectifs du Millénaire pour le Développement

1. Mettre un terme à la pauvreté et à la faim
2. Education pour tous
3. Egalité entre hommes et femmes
4. Santé infantile
5. Santé maternelle
6. Lutte contre le VIH/sida
7. Environnement durable
8. Partenariat mondial

## Notes

1. Voir [www.un.org/esa/socdev](http://www.un.org/esa/socdev)
2. Voir paragraphe II.B.ii de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), [http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/download/dg\\_announce\\_fr.pdf](http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/download/dg_announce_fr.pdf)

# Partie A 2. Cible et indicateurs de l'OMD 1B

## 12

Suite à la reconnaissance du rôle central du travail décent et productif pour tous dans le traitement du problème de la pauvreté et de la faim, une nouvelle cible et de nouveaux indicateurs (approuvés en 2008) ont été incorporés à l'OMD 1.

**Nouvelle cible OMD (1.B) –  
Assurer le plein emploi et la possibilité  
pour chacun, y compris les femmes et les jeunes,  
de trouver un travail décent et productif**

Cette cible contient les indicateurs se rapportant spécifiquement et directement à l'emploi. Ce Guide se concentre sur les quatre nouveaux indicateurs d'emploi.

**Nouveaux Indicateurs d'Emploi:**

- **Taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre (PIB par personne employée)**
- **Ratio emploi/population**
- **Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté**
- **Part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (taux d'emploi vulnérable)**

Ces indicateurs d'emploi sont conçus pour:

- Fournir des mesures utiles et fiables des progrès accomplis par rapport à la nouvelle cible des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- Etre faciles et rapides à interpréter et fournir une base pour des comparaisons entre les pays;
- Etre pertinents et établir des liens avec les systèmes de suivi nationaux;
- Etre fondés sur les normes internationales du BIT, recommandations et meilleures pratiques en termes de statistiques du travail, information et analyse;
- Etre construits à partir de sources de données bien établies permettant des mesures cohérentes dans la durée.

# Partie A

## 3. Renforcer le suivi des marchés de l'emploi

13

La nécessité de suivre les tendances de l'emploi au niveau international et national n'est pas une nouveauté, mais ce suivi devient plus urgent que jamais, vu les implications des récentes crises économiques qui débutèrent fin 2008. Le ralentissement de l'économie dans les pays développés et les pays en développement entraînent une baisse des revenus des états et diminuent les capacités de ces derniers à investir dans les infrastructures, la santé et l'éducation. Le ralentissement de l'économie occasionne des pertes d'emplois, augmente l'emploi vulnérable et diminue la productivité. Les projections du BIT montrent une augmentation spectaculaire du chômage, de la pauvreté au travail et de l'emploi vulnérable.<sup>1</sup>

Il est donc urgent d'obtenir des données et informations précises et détaillées régulièrement produites sur l'emploi, en particulier parmi les segments les plus pauvres de la population. Des statistiques, informations et analyses fiables sont requises afin d'effectuer le suivi

et de développer des politiques. Cela requiert non seulement des bureaux nationaux de statistiques forts mais également une collaboration entre les agences de statistiques, ministères et partenaires sociaux.

La crise économique n'est qu'une raison pour améliorer les informations sur le marché du travail. Il est nécessaire pour la plupart des pays de renforcer l'information sur l'emploi afin de façonner les priorités et plans nationaux de développement. En établissant un ensemble d'indicateurs sur le marché du travail et en suivant leur mise en œuvre régulièrement, la prise de décision basée sur des informations solides peut être renforcée.

### Note

1. *Tendances mondiales de l'emploi* (Genève, BIT, janvier 2009, [www.ilo.org/trends](http://www.ilo.org/trends)).

# Partie A 4. Contexte des fiches signalétiques

## 14

Les fiches signalétiques dans la Partie B.1 (voir pages suivantes) contiennent des conseils pratiques sur la collecte des données et l'analyse de chacun des quatre indicateurs d'emploi sous l'OMD 1. De plus, une fiche signalétique portant sur l'indicateur d'emploi sous l'OMD 3 (égalité entre les sexes) est aussi incluse. Les informations suivantes sont disponibles pour chaque indicateur:

- Rapport entre l'indicateur et l'objectif et la cible OMD
- Description de l'indicateur et méthode de calcul
- Définitions
- Sources et collecte des données
- Justification de l'usage de l'indicateur
- Commentaires et limites
- Liens avec le suivi au niveau mondial et régional

Par ailleurs, un exemple pratique d'une analyse nationale pouvant être effectuée à partir des quatre indicateurs de l'OMD 1B est présentée dans la Partie B.2.

Les indicateurs OMD d'emploi doivent être considérés comme un sous-ensemble des Indicateurs du Travail Décent proposés par le BIT et énumérés dans la Partie B.3. L'ensemble complet d'indicateurs peut s'avérer utile pour les pays envisageant la mise en place d'un système d'information et d'analyse du marché du travail.

Finalement, la Partie B.4 inclut les contacts pouvant être utiles si plus d'information est nécessaire.



# Partie B 1. Fiches signalétiques des indicateurs d'emploi

16

## Indicateur 1.4. Taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre (PIB par personne employée)

### Objectif et cible concernés

OMD Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim  
OMD Cible 1B: Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

### Indicateur: description et méthode de calcul

Le taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre se mesure comme la variation annuelle du PIB par personne employée.

Productivité de la main d'œuvre = PIB [mesuré aux prix constants du marché en devise locale] ÷ total des emplois

Taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre =  
$$\frac{[(\text{productivité de la main d'œuvre}_{\text{année } N} - \text{productivité de la main d'œuvre}_{\text{année } N-1}) \div \text{productivité de la main d'œuvre}_{\text{année } N-1}]}{\times 100}$$

### Définitions

La *productivité de la main d'œuvre* représente la production réalisée par unité de main d'œuvre. La production est mesurée par le *produit intérieur brut* ou *PIB*, une grandeur figurant dans les comptes nationaux d'un pays et qui est égale à la valeur totale de la production nationale moins la valeur des facteurs de production intermédiaires comme les matières premières, les produits semi-finis, les services achetés et les facteurs énergétiques. Le PIB de l'économie globale est généralement mesuré aux prix du marché et reflète ainsi la valeur marchande de la production.

Le facteur main d'œuvre est égal au nombre total de personnes employées, ou total des emplois. La notion d'*emploi* renvoie aux personnes ayant dépassé un certain âge et qui travaillaient durant une période de référence spécifiée (tel que cela est défini dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 1982). Sont concernées: les personnes ayant effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature; les personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie, de congé-maternité ou parental, de vacances, de

formation, de conflit du travail ou de grève; les travailleurs familiaux non rémunérés ayant travaillé au moins une heure. La mesure a pour but d'intégrer à la fois les personnes travaillant dans le secteur formel et dans le secteur informel.

### Sources et collecte des données

Les mesures de la production sont obtenues à partir des comptes nationaux et représentent, dans la mesure du possible, le PIB aux prix du marché de l'économie globale. Des directives pour la mesure du PIB sont données dans le Système des comptes nationaux des Nations Unies (1993) (consulter le site Web: <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/default.htm>).

Les données sur l'emploi peuvent être obtenues à partir de recensements de la population, d'enquêtes sur la population active, d'enquêtes sur les ménages, d'enquêtes sur les entreprises, de dossiers administratifs et d'estimations officielles basées sur plusieurs de ces sources. Les enquêtes sur la population active peuvent être conçues pour couvrir pratiquement l'ensemble de la population d'un pays, toutes les branches d'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs pour leur propre compte, les travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes exerçant un emploi occasionnel ou une activité économique marginale. Pour cette raison, les enquêtes sur la population active basées sur les ménages offrent l'avantage unique de fournir des informations sur le marché du travail d'un pays et la structure de ce marché (pour davantage d'informations, voir la section sur l'indicateur 1.5, ratio emploi/population).

**Ventilation.** Aucune ventilation (par secteur économique, par exemple) n'est nécessaire pour cet indicateur.

### Raison d'être

La productivité de la main d'œuvre peut être utilisée pour évaluer la possibilité pour l'environnement économique d'un pays de créer et soutenir des emplois décents rémunérés de manière juste et équitable. La productivité de la main d'œuvre peut croître de plusieurs manières. Il peut s'agir d'un accroissement de l'efficacité dans l'utilisation de la main d'œuvre, sans recours à des facteurs de production supplémentaires. Sinon, la croissance peut être le résultat de l'augmentation de facteurs de production comme le capital physique ou humain ou encore d'autres facteurs intermédiaires. Troisièmement, l'augmentation de la productivité de la main d'œuvre peut être le résultat d'un changement dans les activités économiques. Par exemple, un secteur peut avoir basculé d'activités à faible productivité vers des activités à productivité élevée, sans pour autant qu'aucune activité ne soit devenue plus productive.

Il existe des preuves empiriques montrant que le lien entre croissance de la productivité et réduction de la pauvreté est plus fort lorsque la croissance de la productivité et la croissance de l'emploi vont de pair. Par conséquent, une mesure simultanée de la croissance de l'emploi (voir l'indicateur 1.5, ratio emploi/population) et de la croissance de la

productivité est nécessaire pour évaluer si le processus de développement va dans la bonne direction. En outre, les augmentations de la productivité ont souvent un effet positif sur l'environnement économique et social, ce qui entraîne une réduction de la pauvreté à travers les investissements, des changements sectoriels, le commerce, des progrès technologiques et un accroissement de la protection sociale.

Une augmentation de la productivité ne garantit pas des améliorations dans ces domaines, mais il est certain qu'en l'absence de toute augmentation de la productivité, les améliorations des conditions de travail sont moins probables. Dans une économie où la croissance de la productivité est limitée, les augmentations de salaires sont généralement faibles et la capacité à créer de nouveaux emplois stagne. Il est important que la croissance de la productivité soit accompagnée par une amélioration des systèmes d'éducation et de formation, afin que la future main d'œuvre soit mieux préparée à effectuer les tâches nécessaires.

#### Commentaires et limites

Pour les pays en développement, il est possible que la valeur ajoutée aux prix de base, un concept relativement nouveau dans la dernière version du Système des comptes nationaux des Nations Unies (1993) ne soit pas disponible. Au lieu de cela, il est possible d'utiliser la valeur ajoutée au coût des facteurs. Le concept du coût des facteurs représente le revenu brut total des activités. Ces différences dans les méthodes de calcul affectent la cohérence des niveaux de production exprimés en devise locale lors des comparaisons entre plusieurs pays. Cependant, ces différences ont peu d'effets sur les comparaisons des taux de croissance de la productivité, car les différences en pourcentage entre les productions calculées à l'aide des diverses méthodes varient peu dans le temps.

Malgré l'existence de principes communs basés sur le Système des comptes nationaux des Nations Unies, il existe encore d'importants problèmes de cohérence dans les estimations des comptes nationaux, en particulier pour les économies extérieures à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Par exemple, des incohérences peuvent survenir du fait d'une prise en compte différente dans les comptes nationaux des activités économiques informelles dans les économies en développement et de l'économie souterraine dans les économies développées. Certains pays utilisent des données issues d'enquêtes spéciales sur les «activités non immatriculées» ou des estimations indirectes à partir des recensements de la population ou d'autres sources pour évaluer l'importance de ces activités; cela dit, de grandes différences subsistent d'un pays à l'autre dans la prise en compte de ces éléments. En plus de ces incohérences, de grandes différences existent entre les pays en ce qui concerne la qualité et la portée des statistiques brutes et les ressources en personnel disponibles pour le calcul des estimations nationales.

Pour davantage d'informations sur les limites des comparaisons, reportez-vous au chapitre 7 du document du BIT: *Indicateurs clés du marché du travail*, 5<sup>e</sup> édition (Genève, 2007): [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm).

## Données pour le suivi aux niveaux mondial et régional

Les données relatives à cet indicateur pour le suivi aux niveaux mondial et régional sont établies par l'Unité des tendances de l'emploi de l'Organisation Internationale du Travail, Genève (Suisse).

Plutôt que de recueillir les estimations nationales sur la productivité de la main d'œuvre, le BIT utilise une source de données secondaire pour effectuer les estimations. Les estimations pour l'économie globale proviennent de la base de données complète sur l'économie de The Conference Board (TCB) et du Centre pour la croissance et le développement de Groningen (CCDG) (Université de Groningen, Pays-Bas). TCB et le CCDG ont une longue expérience de la préparation et de l'analyse des données sur la productivité. Une documentation complète sur les sources et les méthodes utilisées par pays ainsi qu'une documentation fondamentale sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) peuvent être téléchargées sur le site Web de The Conference Board à l'adresse suivante: [www.conference-board.org/economics/database.cfm](http://www.conference-board.org/economics/database.cfm).

**Sources de disparités entre les indicateurs OMD et les indicateurs nationaux.** TCB et le CCDG utilisent une méthodologie complexe et un mélange de sources de données pour produire les estimations propres à chaque pays rapportées par les Nations Unies dans les indicateurs OMD. Pour comparer la productivité de la main d'œuvre entre plusieurs pays, il est nécessaire de convertir la valeur ajoutée brute en dollars US sur la base de PPA ajustées. Une PPA est le montant exprimé dans la devise d'un pays permettant d'acheter un ensemble standard de biens et de services d'une valeur d'un dollar américain. Les PPA de 1990 permettant la comparaison d'un ensemble plus important de pays, les estimations de la valeur ajoutée brute pour l'ensemble de l'économie sont exprimées en dollars US de 1990.

## Indicateur 1.5. Ratio emploi/population

## Objectif et cible concernés

OMD Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim  
OMD Cible 1B: Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

## Indicateur: description et méthode de calcul

Le ratio emploi/population représente la part des personnes employées dans la population en âge de travailler d'un pays. L'indicateur est calculé en divisant le nombre total de personnes employées ayant dépassé un certain âge (au moins 15 ans en général) par la population de la même tranche d'âge.

$$\text{Ratio emploi/population} = \frac{\text{total des emplois}}{\text{population en âge de travailler}} \times 100$$

L'indicateur est habituellement compris entre 50% et 75%, un ratio élevé indiquant qu'une plus grande part de la population susceptible de

## Définitions

travailler travaille effectivement. Un ratio bas indique qu'une grande part de la population ne participe pas directement à l'activité économique. Dans de nombreux pays, ce ratio est moins élevé pour les femmes que pour les hommes.

La notion d'*emploi* renvoie aux personnes ayant dépassé un certain âge et qui travaillaient durant une période de référence spécifiée (tel que cela est défini dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 1982). Sont concernées: les personnes ayant effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature; les personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie, de congé-maternité ou parental, de vacances, de formation, de conflit du travail ou de grève; les travailleurs familiaux non rémunérés ayant travaillé au moins une heure. *La mesure a pour but d'intégrer à la fois les personnes travaillant dans le secteur formel et dans le secteur informel.*

Dans la plupart des pays, la *population en âge de travailler* contient toutes les personnes âgées de 15 ans et plus mais cette définition peut légèrement varier d'un pays à l'autre.

## Sources et collecte des données

Les données peuvent être obtenues à partir de recensements de la population, d'enquêtes sur la population active, d'autres enquêtes sur les ménages, d'enquêtes sur les entreprises, de dossiers administratifs et d'estimations officielles basées sur plusieurs de ces sources. *Les deux variables du ratio (emploi et population) doivent provenir de la même source.*

Les enquêtes sur la population active peuvent être conçues pour couvrir pratiquement l'ensemble de la population d'un pays, toutes les branches de l'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs pour leur propre compte, les travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes exerçant un emploi occasionnel ou une activité économique marginale. Pour cette raison, les enquêtes sur la population active basées sur les ménages offrent l'avantage unique de fournir des informations sur le marché du travail d'un pays et la structure de ce marché.

Les autres sources comme les recensements de la population, les dossiers administratifs, etc., diffèrent pour ce qui est de la couverture de la population, des unités de mesure et méthodes utilisées pour la collecte des données. Les enquêtes ménages et les enquêtes sur la population active sont parfois limitées à une zone géographique ou à un segment de la population. Chaque source a ses avantages et ses limites en ce qui concerne le coût, la qualité et le type d'informations recueillis. La couverture idéale est le pays entier (sans restrictions géographiques) et l'ensemble de la population (aucun groupe exclu).

La norme de l'OIT en matière de limite d'âge de la population en âge de travailler est fixée à 15 ans. Dans de nombreux pays, cet âge est en accord avec les normes sociétales d'éducation et d'entrée dans le

monde du travail. Certains pays imposent une limite supérieure en ce qui concerne la présence sur le marché du travail, fixée par exemple à 65 ou 70 ans; malgré cela, toutes les tranches d'âge supérieures doivent être incluses dans cette population dans la mesure du possible.

**Ventilation.** Idéalement, les données doivent être ventilées par sexe et par tranche d'âge. Dans certains pays, il pourrait également être utile d'envisager une ventilation par lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).

### Raison d'être

L'indicateur fournit des informations sur la capacité d'une économie à assurer des emplois. La valeur et les variations dans le temps du ratio peuvent être considérées en relation avec la croissance économique, afin de déterminer dans quelle mesure cette croissance est une croissance pro-emploi et pro-pauvre.

L'examen de l'indicateur par sexe (hommes/femmes) et par tranche d'âge (jeunes/population totale) donne également un aperçu de l'égalité des chances face à l'emploi dans les différents groupes de la population.

### Commentaires et limites

Le ratio emploi/population est uniquement une mesure quantitative. Il ne renseigne pas sur la qualité des emplois occupés, ce qui pose un problème lorsqu'il s'agit de prescrire une orientation positive pour les variations de cet indicateur dans le temps. Une augmentation du ratio, indiquant qu'une plus grande part de la population du pays a trouvé un emploi, n'a d'effets positifs sur la réduction de la pauvreté que si ces emplois sont correctement rémunérés, productifs et sûrs, en d'autres termes, s'il s'agit d'emplois décents. L'examen simultané de cet indicateur et des autres indicateurs de l'OMD cible 1B permet de mieux cerner l'augmentation du nombre d'emplois en termes d'orientation et de qualité.

Il n'existe pas de valeur optimale du ratio emploi/population. Les ratios des économies développées ont tendance à être inférieurs à ceux des économies en développement, car la productivité et les revenus élevés dans les pays développés signifient qu'un nombre moindre de travailleurs est nécessaire pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. En revanche, des ratios très élevés indiquent que la majorité des pauvres travaillent par nécessité pour subsister quelle que soit la qualité des emplois occupés.

Les points suivants résument quelques «règles» concernant les valeurs de l'indicateur:

- Les ratios pour les jeunes doivent être inférieurs à ceux portant sur l'ensemble de la population (15 ans et plus) dans la mesure où davantage de jeunes (dans leur tranche d'âge) font des études par rapport aux adultes. Les étudiants qui travaillent ne doivent être intégrés dans la population active que si cet emploi constitue leur activité principale (ce qui signifie qu'en général, les étudiants ne sont pas comptés dans le numérateur – jeunes employés – mais sont comptés dans le dénominateur – population jeune).

- Les ratios pour les femmes peuvent être inférieurs à ceux des hommes, ceci étant le résultat d'une volonté des femmes de rester à la maison et de ne pas entrer sur le marché du travail. Cependant, si la différence observée résulte d'une moindre participation subie sur le marché du travail, des actions doivent être menées afin d'accroître ces ratios avec le temps en augmentant les opportunités d'emploi des femmes.
- Les ratios emploi/population ne doivent être ni trop bas, ni trop élevés. Des ratios supérieurs à 80% par exemple, s'observent souvent dans des pays pauvres et indiquent habituellement une abondance d'emplois de qualité médiocre.
- Les augmentations des ratios emploi/population doivent être modérées, car elles peuvent être alors la conséquence d'une baisse de la productivité.

#### Données pour le suivi aux niveaux mondial et régional

Les données relatives à cet indicateur pour le suivi aux niveaux mondial et régional sont établies par l'Unité des tendances de l'emploi de l'OIT, Genève (Suisse).

La majorité des données utilisées par le BIT dans les ratios emploi/population sont des données rapportées par les pays et collectées par le Bureau des statistiques du travail de l'OIT et par d'autres organisations internationales comme l'OCDE. L'ensemble complet des ratios emploi/population disponibles par pays figure dans le tableau 2b des Indicateurs clés du marché du travail (ICMT) ; [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm).

Toutefois, du fait que tous les pays ne communiquent pas des données chaque année, certains n'en communiquant même jamais, le BIT a mis au point un modèle économétrique permettant d'estimer les valeurs manquantes, afin de produire des estimations mondiales et régionales. Les estimations nationales basées sur le Modèle (contenues dans le tableau 2a des ICMT) sont celles qui sont transmises à l'ONU pour être publiées comme indicateur 1.5.

**Sources de disparités entre les indicateurs OMD et les indicateurs nationaux.** Du fait que les estimations nationales données par les Nations Unies dans le cadre des indicateurs OMD sont basées sur le Modèle afin de produire chaque année des données harmonisées pour chaque pays, il est possible d'observer de légères différences entre ces données et l'indicateur produit à partir des sources d'un pays. Ces disparités s'expliquent très probablement par la technique de calcul utilisée par le Modèle et décrite ci-après.

Le modèle des tendances mondiales de l'emploi de l'OIT utilise des techniques de régression à plusieurs variables pour imputer les données manquantes propres à un pays. La première étape de chaque modèle consiste à rassembler toutes les informations réelles connues (c'est-à-dire toutes les données réelles) pour chaque indicateur considéré. Il est important de noter que seules les données d'une portée nationale et comparables entre pays et dans le temps sont utilisées comme données d'entrée. Ceci est un critère important lors de l'exécution des modèles car ceux-ci sont conçus pour utiliser les liens existants entre les divers indicateurs du

marché du travail et leurs corrélats macroéconomiques (PIB par habitant, taux de croissance du PIB, tendances démographiques, adhésion du pays à l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE), indicateurs géographiques, variables fictives de temps, variables fictives sur le pays), afin de produire des estimations des indicateurs du marché du travail en l'absence de données existantes. Ainsi, la comparabilité des données sur le marché du travail utilisées comme entrées dans les modèles d'imputation est essentielle pour garantir que les modèles rendent avec précision la relation entre les indicateurs du marché du travail et les variables macroéconomiques.

Pour davantage d'informations sur les modèles économétriques mondiaux et régionaux, on pourra consulter les documents techniques de référence disponibles sur le site: [www.ilo.org/public/english/employment/strat/wrest.htm](http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/wrest.htm).

## Indicateur 1.6. Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté (taux de travailleurs pauvres)

### Objectif et cible concernés

OMD Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim

OMD Cible 1B: Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

### Indicateur: description et méthode de calcul

Les *travailleurs pauvres* sont définis comme des personnes employées et vivant dans un ménage dont on estime que les membres vivent au-dessous du *seuil de pauvreté* défini dans le pays concerné.

Le nombre de travailleurs pauvres peut se calculer à l'aide de la formule suivante:  $\text{nombre de travailleurs pauvres} = \text{taux de pauvreté} \times \text{population active}_{15}$ , où  $\text{population active}_{15}$  représente la population active âgée de 15 ans et plus<sup>1</sup>. L'utilisation de la population active et non pas du nombre d'emplois repose sur l'hypothèse selon laquelle tous les pauvres, ou presque, de la population active ont un emploi. Cette hypothèse est justifiée par le fait que dans les pays sans protection sociale, les personnes pauvres doivent travailler pour assurer leur subsistance.

*Remarque:* 15 ans est la limite habituellement fixée pour définir la population d'un pays en âge de travailler. Cette limite est toutefois différente dans certains pays. Il convient d'utiliser ici la population en âge de travailler telle que celle-ci est définie dans le pays considéré.

1. La meilleure méthode pour calculer le nombre de travailleurs pauvres est basée sur la classification combinée d'ensembles de données issus de micro-enquêtes et comprenant des variables portant à la fois sur l'état de la pauvreté et les caractéristiques de la population active. Si de telles données ne sont pas disponibles, il est alors possible de recourir à la méthode décrite dans le texte principal.

## Définitions

Le *taux de pauvreté des travailleurs* représente la part des travailleurs pauvres dans le total des emplois.

$$\text{Taux de pauvreté des travailleurs} = (\text{nombre de personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté} \div \text{total des emplois}) \times 100$$

*Travailleurs pauvres et taux de pauvreté des travailleurs*: voir les définitions dans la section «Description» ci-dessus.

La *population active* est la somme du nombre de personnes ayant un emploi et du nombre de personnes au chômage (tel que cela est défini dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 1982).

Dans la plupart des pays, la *population en âge de travailler* contient toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, mais cette définition peut légèrement varier d'un pays à l'autre.

La notion d'*emploi* renvoie aux personnes ayant dépassé un certain âge et qui travaillaient durant une période de référence spécifiée (tel que cela est défini dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 1982). Sont concernées: les personnes ayant effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature; les personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie, de congé-maternité ou parental, de vacances, de formation, de conflit du travail ou de grève; les travailleurs familiaux non rémunérés ayant travaillé au moins une heure. La mesure a pour but d'intégrer à la fois les personnes travaillant dans le secteur formel et dans le secteur informel.

Le *seuil de pauvreté* est le revenu minimum jugé nécessaire pour atteindre un niveau de vie correct dans un pays donné.

## Sources et collecte des données

Pour pouvoir estimer le nombre et la proportion de travailleurs pauvres, il faut d'abord fixer un seuil de pauvreté. Pour ce faire, diverses méthodes sont utilisées dans différents pays. Dans de nombreux pays, ces informations sont recueillies par le biais d'enquêtes sur la consommation des ménages ou, dans certains cas, sur les revenus des ménages. Les données portant sur la consommation des ménages sont généralement préférées car d'une part, elles ont tendance à être plus fiables et d'autre part, elles reflètent mieux le niveau de vie réel des ménages au moment de l'enquête. Un certain niveau de consommation (ou de revenu) est alors fixé, en dessous duquel une personne ou un ménage est considéré comme pauvre. Ce seuil représente le revenu net nécessaire pour acheter une quantité définie de biens de consommations.

Les informations sur le marché du travail (population active, population en âge de travailler et total des emplois) peuvent être obtenues à partir de recensements de la population, d'enquêtes sur la population

active, d'autres enquêtes sur les ménages, d'enquêtes sur les entreprises, de dossiers administratifs et d'estimations officielles basées sur plusieurs de ces sources. Les enquêtes sur la population active peuvent être conçues pour couvrir pratiquement l'ensemble de la population d'un pays, toutes les branches de l'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs pour leur propre compte, les travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes exerçant un emploi occasionnel ou une activité économique marginale. Pour cette raison, les enquêtes sur la population active basées sur les ménages offrent l'avantage unique de fournir des informations sur le marché du travail d'un pays et la structure de ce marché (pour davantage d'informations, voir la section sur l'indicateur 1.5, ratio emploi/population).

**Ventilation.** Pour cet indicateur, il n'est pas conseillé de ventiler les données (par sexe, par exemple). Cela est dû principalement au fait qu'il est difficile de produire des taux de pauvreté ventilés. Toutefois, si les estimations sont basées sur des ensembles de données issus de micro-enquêtes, il est possible de ventiler les résultats (voir la note de bas de page 1).

#### Raison d'être

La pauvreté dans l'emploi fournit une indication du manque de travail décent: si le travail d'une personne ne parvient pas à générer un revenu suffisant pour extraire cette personne et sa famille de la pauvreté, alors ces emplois ne remplissent pas le critère de revenu du travail décent et il est probable qu'ils ne rempliront pas non plus certains autres critères. Dans le cadre du processus de développement, la proportion de travailleurs pauvres diminuerait, ce qui favoriserait à son tour le processus de développement.

La définition des travailleurs pauvres applique les données sur la pauvreté aux caractéristiques du marché du travail propres aux pays, comme l'effectif de la population en âge de travailler ou le taux de participation sur le marché du travail. En combinant ces facteurs du marché du travail avec les données sur la pauvreté, les estimations de la pauvreté dans l'emploi donnent une image plus claire du lien entre pauvreté et emploi que celle fournie par les seules données standards sur la pauvreté.

#### Commentaires et limites

Les estimations de la pauvreté dans l'emploi basées sur la formule *nombre de travailleurs pauvres = taux de pauvreté × population active* sont limitées dans la mesure où il ne s'agit pas de mesures directes, mais d'estimations dérivant de données nationales; ces estimations sont fondées sur plusieurs hypothèses simplificatrices qui ne sont pas nécessairement cohérentes. Il convient donc d'interpréter avec précautions de telles estimations.

Il est extrêmement difficile d'effectuer des comparaisons sur la durée lorsque la méthodologie utilisée pour les enquêtes sur la pauvreté change dans un pays donné. En revanche, si le même seuil de pauvreté est appliqué de manière régulière et si la même méthodologie d'enquête est utilisée pour collecter les données sur les dépenses et les revenus, de telles comparaisons sont possibles.

## Données pour le suivi aux niveaux mondial et régional

Même dans ces conditions, les taux de pauvreté peuvent varier de manière importante d'une année sur l'autre à cause de la situation économique ou des conditions météorologiques. Des catastrophes naturelles (comme le tsunami en Asie) ou des crises financières (comme le krach boursier de 1997 en Asie du Sud-Est) peuvent avoir un impact majeur sur les taux de pauvreté, du moins à court terme.

Un autre problème majeur réside dans l'évaluation de la production et de la consommation non marchandes. Dans certains pays, elles peuvent représenter une part importante des revenus et de la consommation; pour cette raison, les décisions concernant la valeur attachée à ces deux éléments peuvent considérablement affecter les taux de pauvreté.

Les données relatives à cet indicateur pour le suivi aux niveaux mondial et régional sont établies par l'Unité des tendances de l'emploi de l'Organisation internationale du Travail, Genève (Suisse).

L'OIT produit ses propres estimations du nombre de travailleurs pauvres par pays à l'aide de données d'entrée portant sur le marché du travail (population en âge de travailler, population active et nombre d'emplois), données issues de modèles économétriques utilisant des techniques de régression à plusieurs variables pour imputer les données manquantes propres à un pays. La première étape de chaque modèle consiste à rassembler toutes les informations réelles connues (c'est-à-dire toutes les données réelles) pour chaque indicateur considéré. Il est important de noter que seules les données d'une portée nationale et comparables entre pays et dans le temps sont utilisées comme données d'entrée. Ceci est un critère important lors de l'exécution des modèles car ceux-ci sont conçus pour utiliser les liens existants entre les divers indicateurs du marché du travail et leurs corrélats macroéconomiques (PIB par habitant, taux de croissance du PIB, tendances démographiques, adhésion du pays à l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE), indicateurs géographiques, variables fictives de temps, variables fictives sur le pays), afin de produire des estimations des indicateurs du marché du travail en l'absence de données existantes. Ainsi, la comparabilité des données sur le marché du travail utilisées comme entrées dans les modèles d'imputation est essentielle pour garantir que les modèles rendent compte avec précision de la relation entre les indicateurs du marché du travail et les variables macroéconomiques.

Dans le calcul par l'OIT du nombre de travailleurs pauvres, les données sur la pauvreté proviennent de la Banque mondiale et en particulier, le seuil de pauvreté international fixé à 1,25 USD par jour (utilisé comme indicateur 1.1 des OMD). La mesure du nombre de travailleurs pauvres qui en résulte est donc le nombre de personnes ayant un emploi et vivant avec leurs familles en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 USD/jour

**Sources de disparités entre les indicateurs OMD et les indicateurs nationaux.** Du fait que les estimations nationales données par les Nations Unies dans le cadre des indicateurs OMD sont basées sur un modèle afin de produire chaque année des données harmonisées pour chaque pays, il est possible d'observer de légères différences entre ces données et l'indicateur produit à partir des sources d'un pays.

## Indicateur 1.7. Part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (taux d'emploi vulnérable)

### Objectif et cible concernés

OMD Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim  
 OMD Cible 1B: Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

### Indicateur: description et méthode de calcul

L'indicateur mesure ce qui est considéré comme une situation vulnérable dans l'emploi, à savoir, les statuts des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés.

Le taux d'emploi vulnérable est égal à la part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois.

$$\text{Taux d'emploi vulnérable} = \left[ \frac{\text{nombre de travailleurs pour leur propre compte} + \text{nombre de travailleurs familiaux non rémunérés}}{\text{total des emplois}} \right] \times 100$$

### Définitions

L'indicateur s'appuie sur la mesure de la situation dans l'emploi telle que celle-ci est définie dans la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), approuvée par la Commission de statistique des Nations Unies en 1985 et révisée à l'occasion de la 15<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1993. La CISP définit six catégories de situations principalement fondées sur le type de risque économique lié à l'emploi occupé; parmi ceux-ci figurent notamment la force du lien existant entre la personne et son emploi et le type d'autorité que le titulaire du poste exerce ou exercera sur l'entreprise et les autres travailleurs.

Les situations définies par la CISP de 1993 sont les suivantes: 1) salariés, également appelés employés; 2) travailleurs indépendants ayant des employés, également appelés employeurs; 3) travailleurs indépendants sans employés, également appelés travailleurs pour leur propre compte; 4) membres de coopératives de producteurs; 5) travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, également appelés travailleurs familiaux non rémunérés; 6) travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession. Pour des définitions complètes de tous les groupes, on pourra se reporter à la Résolution concernant la CISP, adoptée par la quinzième CIST en 1993 à Genève.

Site Web: [www.ilo.org/global/What\\_we\\_do/Statistics/standards/resolutions/lang-fr/docName--WCMS\\_087563/index.htm](http://www.ilo.org/global/What_we_do/Statistics/standards/resolutions/lang-fr/docName--WCMS_087563/index.htm).

La CISP de 1993 définit les *travailleurs pour leur propre compte* de la manière suivante: il s'agit de travailleurs qui, exerçant leur activité à leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, occupent un emploi entrant dans la catégorie des «emplois à titre indépendant» (c'est-à-dire des emplois dont la rémunération est directement dépendante des

bénéfices provenant des biens ou services produits) et n'ont pas d'employés permanents.

La CISP de 1993 définit les *travailleurs familiaux non rémunérés* de la manière suivante: il s'agit de travailleurs qui occupent un emploi entrant dans la catégorie des «emplois à titre indépendant», en tant que travailleurs pour leur propre compte dans une entreprise commerciale dirigée par un parent faisant partie du même ménage.

La notion d'*emploi* renvoie aux personnes ayant dépassé un certain âge et qui travaillaient durant une période de référence spécifiée (tel que cela est défini dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième CIST en octobre 1982). Sont concernées: les personnes ayant effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature; les personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie, de congé-maternité ou parental, de vacances, de formation, de conflit du travail ou de grève; les travailleurs familiaux non rémunérés ayant travaillé au moins une heure. La mesure a pour but d'intégrer à la fois les personnes travaillant dans le secteur formel et dans le secteur informel.

#### Sources et collecte des données

Les données peuvent être obtenues à partir de recensements de la population, d'enquêtes sur la population active, d'autres enquêtes sur les ménages, d'enquêtes sur les entreprises, de dossiers administratifs et d'estimations officielles basées sur plusieurs de ces sources. Les enquêtes sur la population active peuvent être conçues pour couvrir pratiquement l'ensemble de la population d'un pays, toutes les branches de l'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs pour leur propre compte, les travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes exerçant un emploi occasionnel ou une activité économique marginale. Pour cette raison, les enquêtes sur la population active basées sur les ménages offrent l'avantage unique de fournir des informations sur le marché du travail d'un pays et la structure de ce marché (pour davantage d'informations, voir la section sur l'indicateur 1.5, ratio emploi/population).

**Ventilation.** Idéalement, les données doivent être ventilées par sexe et par tranche d'âge. Dans certains pays, il pourrait également être utile d'envisager une ventilation par lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).

#### Raison d'être

L'emploi vulnérable est une nouvelle grandeur qui mesure le nombre de personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Du fait que les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs pour leur propre compte sont moins susceptibles de posséder un emploi formel, qu'ils ont généralement moins accès aux avantages sociaux ou aux programmes de protection sociale et qu'ils sont plus exposés aux cycles économiques, ces deux statuts sont considérés comme «vulnérables».

L'indicateur est très sensible aux disparités entre les sexes dans la mesure où, historiquement, le statut de travailleur familial a toujours concerné davantage les femmes. Il existe également un lien entre emploi vulnérable et pauvreté: en effet, une proportion de travailleurs vulnérables importante peut être l'indication d'une pauvreté généralisée. Le lien apparaît dans la mesure où les travailleurs ayant un statut vulnérable ne disposent pas d'une protection sociale leur permettant de faire face aux périodes de faible activité économique et n'ont souvent pas la possibilité d'économiser assez d'argent pour eux-mêmes et leurs familles, afin de compenser de telles périodes.

#### Commentaires et limites

L'indicateur possède ses propres limites: en effet, certains salariés peuvent être très exposés au risque économique, alors que certains travailleurs pour leur propre compte peuvent se trouver dans une situation confortable et non vulnérable. Malgré ces limites, l'emploi vulnérable est particulièrement pertinent s'agissant des économies et des régions moins développées. Le fait qu'une forte corrélation ait été établie entre des taux de pauvreté élevés dans une région et une forte proportion d'emplois vulnérables justifie le poids donné au nouvel indicateur dans la mesure des progrès accomplis vers l'objectif d'un emploi décent pour tous.

L'usage de l'indicateur sur la situation dans l'emploi pour mesurer l'emploi vulnérable nécessite de garder à l'esprit ce qui suit: les différences d'un pays à l'autre et d'une année sur l'autre dans les définitions et la couverture des données, elles-mêmes le résultat de variations dans les sources d'information et les méthodologies, rendent les comparaisons difficiles. Les changements dans les définitions ou les différences dans la couverture des données peuvent parfois être ignorées, par exemple, dans le cas de limites d'âge différentes pour la mesure de l'emploi. Il est important de remarquer que les informations fournies par les enquêtes sur la population active ne sont pas forcément cohérentes selon ce que l'on inclut dans la notion d'emploi. Par exemple, les informations fournies par certains pays peuvent se rapporter aux emplois civils, ce qui peut aboutir à une surestimation des «employés» et des «travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession», en particulier dans les pays possédant d'importantes forces armées. Cela n'a en revanche pas d'effets sur les deux autres catégories, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux, bien que leur part relative s'en trouve modifiée.

#### Données pour le suivi aux niveaux mondial et régional

Les données relatives à cet indicateur pour le suivi aux niveaux mondial et régional sont établies par l'Unité des tendances de l'emploi de l'OIT, Genève (Suisse).

La majorité des données utilisées par le BIT dans les ratios emploi/population sont des données rapportées par les pays et collectées par le Bureau des statistiques du travail de l'OIT et par d'autres organisations internationales comme l'OCDE. L'ensemble complet des données sur la situation dans l'emploi, disponibles par pays, figure dans le tableau 3 des Indicateurs clés du marché du travail; [www.ilo.org/kilm](http://www.ilo.org/kilm).

## Indicateur 3.2. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

**Sources de disparités entre les indicateurs OMD et les indicateurs nationaux.** L'OIT ne rend compte que des données disponibles au niveau des pays pour cet indicateur. Par conséquent, toute incohérence est improbable.

### Objectif et cible concernés

OMD Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD Cible 3A: Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

### Indicateur: description et méthode de calcul

L'indicateur est la proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole exprimé comme un pourcentage de l'emploi salarié total dans le secteur non-agricole.

$$\frac{\text{Proportion de femmes salariées dans le secteur non-agricole} = \frac{\text{Nombre de femmes en emploi salarié dans le secteur non-agricole}}{\text{Nombre total de personnes en emploi salarié dans le secteur non-agricole}} \times 100$$

### Définitions

La notion d'*emploi* renvoie aux personnes ayant dépassé un certain âge (habituellement 15 ans) qui travaillaient durant une période de référence spécifiée (tel que cela est défini dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 1982).

*L'emploi salarié* renvoie aux salariés et employés, ou «les personnes ayant un emploi rémunéré». Les employés sont typiquement rémunérés à travers des salaires et traitements, mais peuvent être payés par des commissions à la vente, à la tâche, un bonus ou des rémunérations en nature tel que nourriture, logement, formation, etc. Ces personnes sont comprises dans l'emploi salarié, contrairement aux emplois indépendants – i.e les employeurs, travailleurs pour leur propre compte, membres de coopératives de producteurs et travailleurs familiaux non rémunérés<sup>2</sup>.

2. Les différentes situations dans la profession sont définies selon la Classification Internationale d'après la Situation dans la Profession (CISP), approuvée par la Commission de statistique des Nations Unies en 1958 et révisée à l'occasion de la 15<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) en 1993, disponible sur <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/res/icse.pdf>

Le *secteur non-agricole* comprend l'industrie et les services. «L'industrie» inclue les industries extractives (incluant la production de pétrole) et manufacturières, le bâtiment et les travaux publics, l'électricité, le gaz et l'eau, correspondant aux divisions 2-5 dans la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI-Rév. 2)<sup>3</sup>, et aux catégories C-F dans CITI-Rév. 3<sup>4</sup>, et finalement aux catégories B-F dans CITI-Rév.4<sup>5</sup>. Les «services» incluent le commerce de gros et de détail et restaurants et hôtels; les transports, entrepôts et communications; les banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises; les services fournis à la collectivité, les services sociaux et les services personnels, correspondant aux divisions 6-9 dans CITI-Rév.2, aux catégories G-Q dans CITI-Rév.3, et finalement aux catégories G-U dans CITI-Rév.4.

#### Sources et collecte des données

Bien que les enquêtes sur la population active constituent une source principale d'information, des données peuvent aussi être obtenues à partir d'autres sources telles que les recensements de la population, enquêtes et recensements auprès des établissements, autres enquêtes auprès des ménages, documents administratifs et sources assimilées, et évaluations officielles basées sur les résultats de ces sources. Les sources diffèrent en termes de portée, champ, unités de mesure et méthodes de collecte des données. Chaque source a ses avantages et limitations en termes de coût, qualité et type d'information générés. Les résultats de diverses sources peuvent être combinés à condition que les concepts, définitions, portée, période de référence, classification etc. soient cohérents.

Les *enquêtes sur la population active* permettent la mesure conjointe des personnes ayant un emploi, au chômage et économiquement inactives. Elles peuvent être conçues pour couvrir la population entière d'un pays, toutes les branches de l'activité économique, tous les secteurs de l'économie et toutes les catégories de travailleurs. Cela donne aux enquêtes auprès des ménages un avantage unique d'obtenir de l'information sur l'ensemble de la main d'œuvre et sur sa structure.

Les *recensements de la population*, habituellement *menés* tous les 10 ans, identifient la population économique active («population active» comprenant les personnes ayant un emploi et au chômage), les branches de l'activité économique et la situation dans l'emploi. Ces données offrent un point de repère indispensable pour l'analyse de la population active mais des enquêtes auprès des ménages plus fréquentes sont nécessaires pour mesurer les tendances et niveaux actuels de l'emploi.

L'information sur l'emploi provenant *d'autres types d'enquêtes auprès des ménages* peuvent être considérées, telles que les enquêtes sur les revenus et la consommation, les enquêtes démographiques et sur la santé, les mesures des niveaux de vie et Enquêtes Nationales à Indicateurs Multiples.

Les *enquêtes et recensements auprès des établissements* sont utiles pour obtenir des données sur l'emploi pour des groupes spécifiques de

3. <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=8&Top=2&Lg=2>

4. <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=2&Top=2&Lg=2>

5. <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=27>

travailleurs et d'industries. De plus, ils permettent aux données sur l'emploi d'être plus précisément reliées aux données sur les revenus, compétences, occupation et industrie. Ils sont plus précis et moins coûteux, mais peuvent être plus limités en portée et contenu.

D'autres sources potentielles incluent les *enquêtes auprès des entreprises et documents administratifs d'assurance sociale*. Ces données peuvent être utiles pour étudier divers secteurs du marché du travail mais peuvent aussi offrir une image très limitée de la situation générale de la population active.

**Comparabilité des données de différentes sources.** Différentes sources de données (ex: recensement de la population, enquêtes sur la population active / auprès des ménages, enquêtes auprès des établissements, documents administratifs et évaluations officielles basées sur les résultats de plusieurs sources) peuvent être disponibles pour des points dans le temps différents ou similaires. Cependant, des sources si disparates sont rarement totalement comparables dans leurs méthodes d'échantillonnage, portée et définitions et les résultats devraient être ainsi traités avec la plus grande attention lorsqu'on essaie de comparer les tendances sur la durée. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les données obtenues de différentes sources ne peuvent être facilement combinées:

- *Population et couverture géographique* – Chaque source possède ses propres caractéristiques et offre certains types de données. Les recensements de la population, enquêtes sur la population active et évaluations officielles peuvent couvrir toute la population concernée. Les résultats des enquêtes auprès des établissements et documents administratifs couvrent en général uniquement les plus grands employeurs du secteur privé et public, en particulier dans les pays en développement. En fonction de la source considérée, la mesure et la portée peuvent différer au cours du temps. Les enquêtes sur la population active et auprès des ménages ont souvent des limitations géographiques. Ces limitations géographiques peuvent inclure certaines zones isolées et en conflit. Les exclusions de la population peuvent concerner des groupes d'âge plus jeunes ou plus âgés où il y a néanmoins un important niveau d'emploi, les membres des forces armées, les travailleurs migrants temporaires à l'étranger et les populations indigènes.
- *Variation conceptuelle* – Bien qu'il existe des standards internationaux clairement définis, les pays peuvent utiliser différentes définitions sur la situation de l'emploi dans différentes enquêtes, particulièrement pour les travailleurs à temps partiel, les étudiants, les membres des forces armées, et les ménages ou travailleurs familiaux non rémunérés. Même en utilisant les lignes directrices du BIT, les bureaux nationaux de statistiques n'ont pas nécessairement recours à des définitions ou classifications cohérentes.

**Ventilation.** Il est possible d'analyser cet indicateur en utilisant les ventilations suivantes: géographique, urbain/rural, groupes d'âge, revenus, groupes ethniques.

Les diverses ventilations possibles seront fonction de l'élaboration de l'échantillon. Par ailleurs, pour des raisons analytiques, les pays peuvent tabuler les données par: branches d'industries, heures travaillées, présence d'enfants et aménagement des horaires de travail.

## Raison d'être

La ventilation des données peut aider les autorités responsables dans le suivi des progrès réalisés, la création d'un environnement propice à la promotion d'un travail décent et productif pour les femmes et dans la mise en œuvre de politiques et programmes spécifiques ciblés.

L'indicateur mesure le degré auquel les femmes ont un accès égal à l'emploi salarié, ce qui a une influence sur leur intégration dans l'économie monétaire. L'émergence de secteurs industriels et services forts et monétisés donne d'importantes opportunités aux hommes et femmes de trouver un emploi fournissant un revenu monétaire et régulier.

Cet indicateur indique également la mesure dans laquelle les marchés du travail sont ouverts aux femmes dans les secteurs de l'industrie et des services, ce qui influence non seulement l'égalité des chances pour les femmes en matière d'emploi, mais aussi l'efficacité économique à travers la flexibilité du marché du travail, et la capacité de l'économie à s'adapter aux changements dans le temps. Une grande proportion des femmes dans l'emploi salarié contribue aussi à une plus grande autonomie et indépendance des femmes dans le ménage ainsi qu'au développement personnel et la prise de décision.

Les résultats peuvent varier de 0 à 100 pour cent (quand la valeur est 100 cela signifie que les femmes occupent l'ensemble des emplois salariés). Un nombre égal d'hommes et femmes dans les secteurs non-agricoles aboutirait à un indicateur d'une valeur de 50 pour cent.

Soulignons qu'il n'y a pas de proportion optimale de femmes dans l'emploi salarié. Par ailleurs, une évaluation plus complète du niveau et du développement de l'indicateur doit être faite conjointement avec d'autres indicateurs du marché du travail.

Lors de l'interprétation de l'indicateur, la proportion des femmes dans l'emploi total, le chômage et la population économique active doivent être pris en compte afin d'évaluer si les femmes sont sous- ou sur-représentées dans l'emploi salarié non-agricole. Il est aussi important de considérer l'information sur l'emploi par situation dans l'emploi, car les femmes sont généralement plus exposées à travailler comme travailleurs familiaux non rémunérés.

Tout changement dans la proportion de femmes dans l'emploi salarié dans le temps doit être analysé. Une augmentation de l'indicateur, c'est-à-dire lorsque plus de femmes ont accès à un emploi salarié, a souvent une influence positive sur la réduction de la pauvreté. La création d'emplois décents et productifs pour les femmes est une stratégie clé pour l'autonomisation économique des femmes et leurs familles.

Une faible proportion ou un déclin de la proportion de femmes dans l'emploi salarié requiert des politiques une augmentation des opportunités d'emplois pour les femmes, en termes d'accès et de qualité de l'emploi. Une analyse supplémentaire des marchés du travail et autres informations sont nécessaires pour élaborer des politiques plus spécifiques du marché du travail. Les politiques de l'emploi devraient viser à éliminer les différences de salaires dues à une discrimination à l'égard des femmes, par le biais d'approches traitant les facteurs sous-jacents, dont la ségrégation sectorielle et de l'emploi, l'éducation et la formation, la classification des emplois et les systèmes de paiement.

## Commentaires et limites

La limite principale de cet indicateur est qu'il ne reflète pas complètement la qualité, en particulier les bénéfices économiques de l'emploi des femmes.

De plus, considérant que l'emploi salarié non-agricole représente seulement une petite portion de l'emploi total dans beaucoup de pays en développement, cet indicateur est donc limité pour appréhender la situation des femmes. Afin de surmonter cette limite, l'indicateur devrait être considéré en parallèle avec d'autres informations sur la proportion des femmes dans l'emploi total pour évaluer si les femmes sont sous- ou surreprésentées dans l'emploi salarié non-agricole. Dans les pays en développement où la plupart de l'emploi est concentré dans le secteur agricole ou/est non rémunéré, des indicateurs supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la situation des femmes sur le marché du travail, tels que leur niveau d'éducation, de rémunération et les différences de salaires, et la mesure dans laquelle les hommes et les femmes bénéficient de la législation du travail et des programmes sociaux.

De plus, l'indicateur ne révèle pas les différences de qualité qui existent pour les divers types d'emplois salariés non-agricoles, en termes de revenus, de conditions de travail ou de protection sociale ou légale.

**La question de l'égalité des femmes.** Dans les pays en développement et en dehors du secteur agricole, l'emploi salarié est un phénomène essentiellement urbain et concernent les classes moyennes. En dehors des zones urbaines, l'emploi salarié non-agricole est présent dans une certaine mesure et est davantage accessible aux hommes. Les hommes ont davantage accès aux emplois réguliers et rémunérés, alors que les femmes ont accès à des emplois moins sûrs, moins rémunérés et à la périphérie, tels que travailleurs à domicile, travailleurs occasionnels ou travailleurs à temps partiel ou temporaire.

Lorsque les économies se développent, la part des femmes dans l'emploi salarié non-agricole devient généralement plus importante. Une part plus importante de femmes dans l'emploi salarié est une garantie pour elles de meilleure sécurité des revenus et de bien-être. Toutefois, ce changement n'est pas automatique et ne rend pas compte des différences de conditions de travail entre hommes et femmes.

## Données pour le suivi aux niveaux mondial et régional

L'OIT à Genève rend compte des données pour le suivi aux niveaux mondial et régional de cet indicateur.

Des statistiques complètes sur l'emploi total et salarié désagrégés par sexe, branche de l'activité économique, occupation et situation dans l'emploi sont collectées annuellement par l'intermédiaire d'un questionnaire spécialisé et envoyé directement aux autorités nationales en charge des statistiques. Les statistiques proviennent aussi des publications nationales et sites internet.

Ces statistiques sont publiées au BIT *Annuaire des Statistiques du travail*, *Bulletin des Statistiques du travail* et en ligne sur LABORSTA ([http://laborsta.ilo.org/default\\_F.html](http://laborsta.ilo.org/default_F.html))

Le BIT collecte également les informations méthodologiques pertinentes sur les pratiques nationales (BIT, «Sources et méthodes» [http://laborsta.ilo.org/default\\_F.html](http://laborsta.ilo.org/default_F.html))

**Estimations régionales et globales.** Les estimations régionales et globales sont calculées comme les moyennes pondérées de l'indicateur national, où les pondérations correspondent à la part de chaque pays dans le total de la population économique active dans le secteur non-agricole de la région/ du monde pendant l'année de référence 1990<sup>6</sup>. Le total de la population économique active dans le secteur non-agricole de la région/ du monde est estimé sur la base du même concept dans les pays pour lesquels l'indicateur (observé ou imputé) est disponible. Alors que les estimations de la population économique active dans le secteur non-agricole ne sont pas disponibles pour environ 20 pays et territoires (principalement des petites îles avec une population inférieure à 30 000), leurs pondérations sont estimées en assumant qu'environ un tiers de la population totale est active dans le secteur non-agricole.

La formule utilisée pour estimer cet indicateur aux niveaux régional et global est la suivante:

$$I_w = \frac{\sum_{i=1}^N w_i I_i}{\sum_{i=1}^N w_i}$$

Où  $I_i$  est l'indicateur pour le pays  $i$  et  $w_i$  est la part du pays  $i$  dans le total de la population économique active dans le secteur non-agricole dans le monde.

**Traitement des valeurs manquantes et agrégation.** Lorsque les données d'un pays ne sont pas disponibles, et qu'aucune variable auxiliaire ne peut être utilisée comme un indicateur proxy, les valeurs sont alors imputées. Ces valeurs imputées sont uniquement utilisées pour la production des estimations régionales et globales de l'indicateur.

Leur utilisation pour le suivi au niveau national peut ne pas être le plus approprié.

**Disparités entre les données nationales et globales.** Même si les données nationales ne sont modifiées d'aucune façon, des disparités peuvent survenir à cause de l'utilisation de:

- différentes sources
- différentes séries provenant de la même source
- changements dans les définitions et classifications dans le temps (dans la source de données)
- estimations quand les données nationales ne sont pas disponibles pour une année particulière,
- imputations.

L'absence de données d'un pays est la source principale de disparités entre les données nationales et globales.

Lorsque les données sur l'emploi salarié n'existent pas ou ne sont pas disponibles, les séries proxy (emploi salarié total ou emploi total dans le secteur non-agricole plutôt que l'emploi salarié dans le secteur

6. Population économique active: Estimations et projections, 1950-2010 (4<sup>e</sup> édition), BIT, Genève, 1996

non-agricole) ont été utilisées. Cela est fondé sur le présupposé que la part des femmes dans l'emploi salarié total n'est pas si différent de l'emploi salarié dans le secteur non-agricole. L'analyse de sensibilité conduite sur un nombre de pays sélectionnés a montré qu'il y a une forte corrélation entre l'indicateur et la variable auxiliaire.

Si un pays possède des valeurs pour un indicateur pour certaines années mais pas pour d'autres, on assume que la valeur de l'indicateur pour les années manquantes n'est pas anormale. Les valeurs pour les années manquantes sont estimées sur la base des changements des séries corrélées provenant d'autres sources/séries.

Lorsque des données provenant de sources multiples ou de séries multiples de la même source sont disponibles, la sélection de la source la plus appropriée est basée sur un certain nombre de critères, par exemple la cohérence des concepts, définitions et classifications avec les standards internationaux, la qualité des données, la disponibilité de l'information méthodologique, la disponibilité de données/source dans le temps, etc.

# Partie B 2. Exemple d'analyse: le Pakistan

37

## Introduction

Un ensemble d'indicateurs a été adopté qui procure une base pour l'évaluation de la réalisation du plein emploi productif et du travail décent pour tous dans le cadre des OMD. Cet ensemble d'indicateurs comprend: 1) les ratios emploi/population; 2) la part des emplois vulnérables dans le total des emplois; 3) la part des travailleurs pauvres dans le total des emplois; 4) le taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre. Cette section présente l'exemple d'une brève analyse de ces indicateurs pour le Pakistan. Cette analyse est suivie d'une évaluation globale des marchés du travail dans ce pays et des corrélations avec l'élaboration de politiques de promotion du travail décent<sup>1</sup>.

Depuis 2000, le Gouvernement pakistanais a lancé un vaste programme de réformes économiques. Les politiques de réforme ainsi que les transferts publics et privés ont contribué ces dernières années à des taux de croissance économique relativement élevés (6 % à 8 % par an), supérieurs au taux de croissance moyen enregistré dans les années 1990 (4,6 %) <sup>2</sup>. Dans ce contexte économique, on observe des améliorations sur le marché du travail mais certains problèmes structurels demeurent, ce que confirment les quatre indicateurs.

## Ratios emploi/population

Les ratios emploi/population, qui représentent le pourcentage de personnes ayant un emploi dans la population totale pour une certaine tranche d'âge (soit les 15 ans et plus, soit les 15-24 ans) et selon le sexe, renseignent sur la capacité d'une économie à fournir des emplois. Les ratios emploi/population de la plupart des économies sont compris entre 55% et 75%; comme le montre le tableau 1, la région de l'Asie du Sud se situe dans la partie basse de cet intervalle. Au Pakistan, le ratio emploi/population est très bas avec 49,8% de la population adulte (15 ans et plus). Ce faible ratio est essentiellement dû à la faiblesse de celui des femmes, qui, avec 19,4%, est près de quatre fois inférieur à celui des hommes (cf. Figure 1). Le ratio des hommes n'est pas exceptionnel dans le contexte de l'Asie du Sud. Le ratio emploi/population des femmes a nettement augmenté, avec une progression de près de six points depuis le début de la décennie, et l'écart entre les ratios des hommes et des femmes s'est réduit. Néanmoins, cet écart reste important, même pour la région.

Pour ce qui est des jeunes, le ratio emploi/population a augmenté de près de six points entre 1999/2000 et 2006/2007 pour se rapprocher de la moyenne en Asie du Sud (cf. Tableau 2 et Figure 2). En outre, ce rapprochement est à nouveau entraîné par le changement de la situation des femmes sur le marché du travail. Le ratio emploi/population des jeunes femmes est en effet passé de la valeur très basse de 7,2 % en 1999/2000 à 16,8 % en 2006/2007. Comme pour les ratios des adultes, l'écart entre les ratios emploi/population des jeunes femmes et des jeunes hommes demeure très important.

Il convient d'insister sur le fait qu'il n'existe pas un seul ratio emploi/population correct pour les adultes ou les jeunes et qu'il est nécessaire d'évaluer plus complètement le degré d'élaboration de ces ratios en liaison avec d'autres indicateurs du marché du travail. Dans le cas des jeunes, il est important de prendre en compte les données concernant l'inactivité sur le marché du travail, le chômage et la fréquentation du système éducatif.

**Tableau 1. Ratio emploi/population (%)**

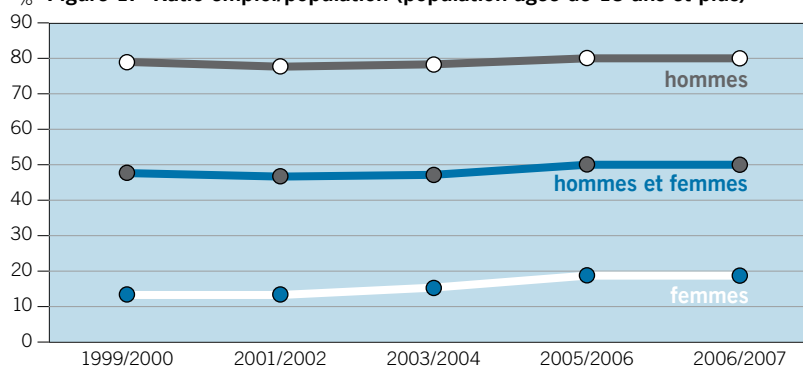
| 15 ans et plus     | 1999/<br>2000 | 2001/<br>2002 | 2003/<br>2004 | 2005/<br>2006 | 2006/<br>2007 | Variation entre 1999/2000<br>et 2006/2007 (%) |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------|
| Hommes et femmes   | 46,8          | 46,5          | 47,0          | 49,7          | 49,8          | + 3,0                                         |
| Hommes             | 78,6          | 77,6          | 77,6          | 79,6          | 79,6          | + 1,0                                         |
| Femmes             | 13,7          | 13,6          | 15,6          | 19,0          | 19,4          | + 5,7                                         |
| <b>Asie du Sud</b> | <b>2000</b>   | <b>2002</b>   | <b>2004</b>   | <b>2006</b>   |               |                                               |
| Hommes et femmes   | 57,6          | 57,3          | 56,7          | 56,7          |               |                                               |
| Hommes             | 79,6          | 78,8          | 78,4          | 78,2          |               |                                               |
| Femmes             | 34,2          | 34,4          | 33,8          | 34,0          |               |                                               |

Source: Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses) et BIT, *Modèles économétriques des tendances* (Genève, avril 2008)

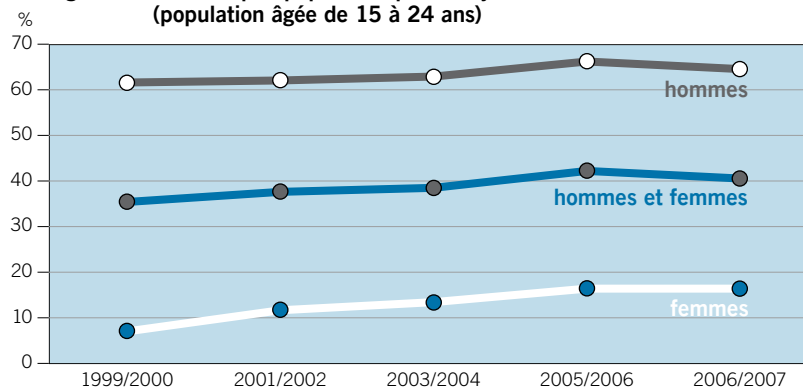
**Tableau 2. Ratio emploi/population pour les jeunes (%)**

| 15 à 24 ans        | 1999/<br>2000 | 2001/<br>2002 | 2003/<br>2004 | 2005/<br>2006 | 2006/<br>2007 | Variation entre 1999/2000<br>et 2006/2007 (%) |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------|
| Hommes et femmes   | 35,1          | 37,6          | 38,5          | 42,0          | 40,9          | + 5,8                                         |
| Hommes             | 61,6          | 61,8          | 62,7          | 66,1          | 64,2          | + 2,6                                         |
| Femmes             | 7,2           | 11,8          | 13,7          | 16,8          | 16,8          | + 9,6                                         |
| <b>Asie du Sud</b> | <b>2000</b>   | <b>2002</b>   | <b>2004</b>   | <b>2006</b>   |               |                                               |
| Hommes et femmes   | 43,3          | 43,1          | 42,5          | 42,6          |               |                                               |
| Hommes             | 59,3          | 58,5          | 57,8          | 57,6          |               |                                               |
| Femmes             | 26,1          | 26,4          | 26,0          | 26,3          |               |                                               |

Source: Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses) et BIT, *Modèles économétriques des tendances* (Genève, avril 2008)

**Figure 1. Ratio emploi/population (population âgée de 15 ans et plus)**

Source : Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses)

**Figure 2. Ratio emploi/population pour les jeunes (population âgée de 15 à 24 ans)**

Source : Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses)

## Emploi vulnérable

L'emploi vulnérable est un concept relativement récent, fondé sur la situation dans l'emploi; il est égal au rapport de la somme du nombre de travailleurs familiaux et du nombre de travailleurs pour leur propre compte sur l'effectif total de la population concernée (hommes et femmes, hommes, femmes), exprimé en pourcentage<sup>3</sup>. Cet indicateur renseigne sur la proportion de travailleurs qui a le moins de chances d'avoir un emploi formel et donc de bénéficier des avantages liés à un emploi décent. Le lien avec la pauvreté apparaît dans la mesure où les travailleurs ayant un statut vulnérable ne disposent probablement pas d'une protection sociale leur permettant de faire face aux périodes de faible activité économique et n'ont souvent pas la possibilité

d'économiser assez d'argent pour eux-mêmes et leurs familles, afin de compenser de telles périodes.

On observe au Pakistan des tendances très différentes sur le marché du travail pour les deux groupes constituant la catégorie des emplois vulnérables. La part du travail familial dans le total des emplois a augmenté de 5,2 points entre 1999/2000 et 2006/2007, alors que celle du travail à son compte a chuté de 7,6 points sur la même période (cf. Tableau 3 et Figure 3). Ces variations ont globalement entraîné une diminution de la part des emplois vulnérables de 2,4 points. Cette diminution concorde en grande partie avec les augmentations constatées pour le groupe des employés, la proportion d'employeurs n'ayant quant à elle que peu varié ces dernières années.

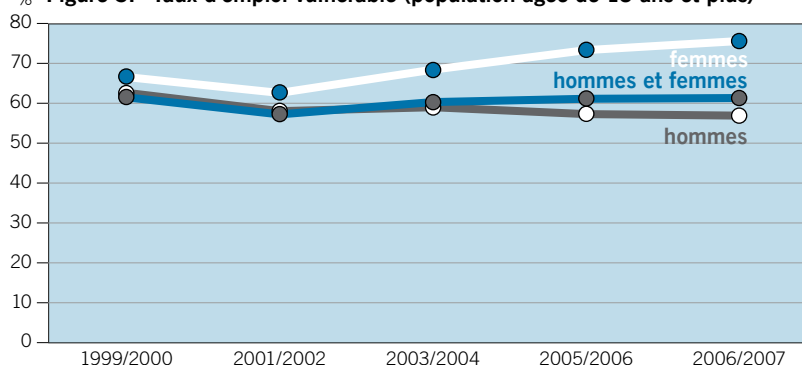
39

Tableau 3. Situation dans la profession (%)

| 15 ans et plus                              | 1999/<br>2000 | 2001/<br>2002 | 2003/<br>2004 | 2005/<br>2006 | 2006/<br>2007 | Variation entre 1999/2000<br>et 2006/2007 (%) |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------|
| <b>Employés</b>                             |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 35,9          | 40,4          | 38,5          | 38,4          | 38,3          | +2,4                                          |
| Hommes                                      | 36,4          | 40,9          | 39,8          | 41,2          | 41,5          | +5,1                                          |
| Femmes                                      | 33,1          | 37,1          | 31,5          | 26,6          | 25,1          | -8,0                                          |
| <b>Employeurs</b>                           |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 0,8           | 0,9           | 0,9           | 0,9           | 0,9           | +0,1                                          |
| Hommes                                      | 0,9           | 0,9           | 1,1           | 1,1           | 1,0           | +0,1                                          |
| Femmes                                      | 0,1           | 0,3           | 0,1           | 0,1           | 0,1           | 0,0                                           |
| <b>Travailleurs pour leur propre compte</b> |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 43,7          | 39,9          | 38,6          | 36,8          | 36,1          | -7,6                                          |
| Hommes                                      | 48,2          | 43,8          | 42,9          | 41,5          | 41,3          | -6,9                                          |
| Femmes                                      | 16,8          | 16,5          | 17,0          | 16,2          | 14,4          | -2,4                                          |
| <b>Travailleurs familiaux</b>               |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 19,5          | 18,8          | 22,0          | 23,9          | 24,7          | +5,2                                          |
| Hommes                                      | 14,5          | 14,3          | 16,2          | 16,2          | 16,2          | +1,7                                          |
| Femmes                                      | 49,9          | 46,1          | 51,4          | 57,0          | 60,4          | +10,5                                         |

Source: Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses)

Figure 3. Taux d'emploi vulnérable (population âgée de 15 ans et plus)



Source : Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses)

Une fois encore, les tendances sont différentes pour les hommes et les femmes. L'emploi vulnérable a fortement diminué pour les hommes, malgré une faible augmentation du travail familial. Pour les femmes en revanche, on observe une très forte augmentation du travail familial ainsi qu'une baisse relative de la présence des femmes dans le groupe des employés, la part des femmes employées étant passée d'un tiers en 1999/2000 à près d'un quart en 2006/2007. Etant donné l'augmentation du ratio emploi/population des femmes, il est clair qu'une part importante de l'afflux de femmes constaté ces dernières années sur le marché du travail a été absorbée par des emplois vulnérables.

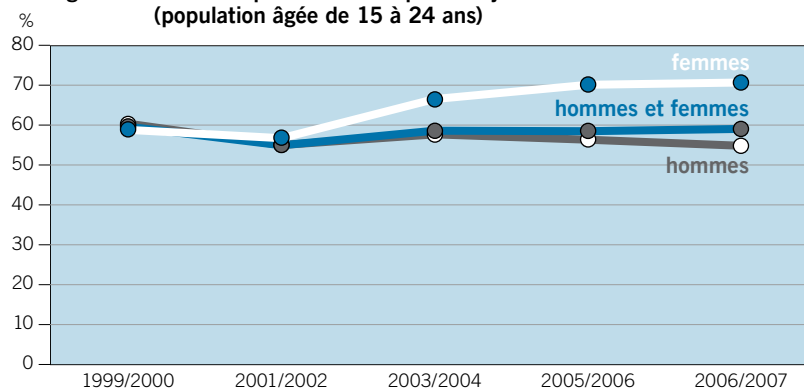
L'évolution du marché du travail pour les jeunes n'est pas très différente de l'évolution observée pour l'ensemble de la population. L'emploi vulnérable chez les jeunes a diminué de 1,9 point, mais ceci est le résultat d'une forte diminution de l'emploi vulnérable pour les hommes et ce, malgré la très forte augmentation de ce même type d'emploi pour les femmes (cf. Tableau 4 et Figure 4). Le résultat globalement positif (à savoir, la diminution de l'emploi vulnérable) est le résultat de la prédominance des hommes sur le marché du travail.

**Tableau 4. Situation des jeunes dans la profession (%)**

| 15 à 24 ans                                 | 1999/<br>2000 | 2001/<br>2002 | 2003/<br>2004 | 2005/<br>2006 | 2006/<br>2007 | Variation entre 1999/2000<br>et 2006/2007 (%) |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------|
| <b>Employés</b>                             |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 39,6          | 44,0          | 40,6          | 40,3          | 41,6          | + 1,9                                         |
| Hommes                                      | 39,5          | 44,3          | 42,0          | 43,0          | 44,8          | + 5,3                                         |
| Femmes                                      | 40,8          | 42,4          | 33,8          | 29,3          | 28,7          | - 12,1                                        |
| <b>Employeurs</b>                           |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 0,1           | 0,1           | 0,3           | 0,2           | 0,2           | + 0,1                                         |
| Hommes                                      | 0,1           | 0,1           | 0,3           | 0,2           | 0,2           | + 0,1                                         |
| Femmes                                      | 0,0           | 0,4           | 0,0           | 0,1           | 0,2           | + 0,2                                         |
| <b>Travailleurs pour leur propre compte</b> |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 20,5          | 19,1          | 18,6          | 18,0          | 16,5          | - 4,0                                         |
| Hommes                                      | 21,3          | 20,7          | 20,2          | 19,7          | 18,4          | - 2,9                                         |
| Femmes                                      | 13,6          | 10,4          | 11,7          | 11,4          | 9,1           | - 4,5                                         |
| <b>Travailleurs familiaux</b>               |               |               |               |               |               |                                               |
| Hommes et femmes                            | 39,5          | 36,7          | 40,4          | 41,1          | 41,7          | + 2,2                                         |
| Hommes                                      | 38,9          | 34,8          | 37,4          | 36,7          | 36,5          | - 2,3                                         |
| Femmes                                      | 45,5          | 46,8          | 54,6          | 59,0          | 61,9          | + 16,4                                        |

Source: Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses)

**Figure 4. Taux d'emploi vulnérable pour les jeunes (population âgée de 15 à 24 ans)**



Source : Bureau fédéral des statistiques, *Enquête sur la population active du Pakistan* (Islamabad, années diverses)

## Part des travailleurs pauvres dans le total des emplois et taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre

Les travailleurs pauvres sont définis comme des personnes employées et vivant dans un ménage dont on estime que les membres vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté dans l'emploi fournit une indication claire du manque de travail décent: si le travail d'une personne ne parvient pas à générer un revenu suffisant pour extraire cette personne et sa famille de la pauvreté, alors ces emplois ne remplissent pas le critère de revenu du travail décent et il est probable qu'ils ne rempliront pas non plus certains autres critères.

Il existe une forte corrélation entre emploi vulnérable, pauvreté dans l'emploi et productivité de la main d'œuvre. La productivité de la main d'œuvre sert à évaluer les possibilités pour une économie de créer et de conserver des emplois décents et rémunérés équitablement. Les augmentations de la productivité obtenue par le biais d'investissements, d'échanges commerciaux, d'avancées technologiques ou de changements dans l'organisation du travail peuvent entraîner des améliorations de la protection sociale et une réduction de la pauvreté;

elles ont par conséquent la capacité de diminuer l'emploi vulnérable et la pauvreté dans l'emploi. Les augmentations de la productivité ne garantissent pas des progrès dans tous ces domaines, mais l'absence de ces augmentations et de la croissance économique qu'elles induisent, rend de telles améliorations fortement improbables.

Au Pakistan, en considérant un seuil de pauvreté fixé à 1 USD par jour, on observe que le pourcentage de travailleurs pauvres a augmenté de six points entre 1999 et 2002 pour atteindre près de 25% des employés. Par la suite, cette proportion a diminué rapidement, avec un travailleur sur huit environ classé dans la catégorie des travailleurs pauvres en 2005 (cf. Tableau 5 et Figure 5). Aucune tendance claire ne se dégage des taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre, avec plusieurs valeurs négatives enregistrées dans la deuxième moitié de la décennie 1990-2000 (cf. Tableau 6 et Figure 6, sur la base de PPA en USD constants). Des améliorations ont été constatées ces dernières années, mais la croissance de la productivité reste volatile.

41

**Tableau 5. Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté (1 USD par jour)**

| Année |      |
|-------|------|
| 1999  | 18,7 |
| 2002  | 24,7 |
| 2005  | 12,7 |

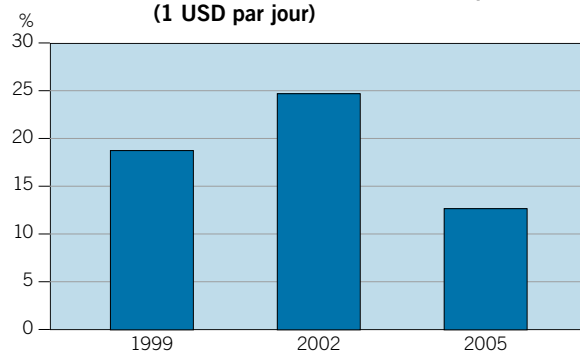
Source: BIT, *Indicateurs clés du marché du travail* (Genève, 5<sup>e</sup> édition, 2007)

**Tableau 6. Taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre, sur la base de PPA en USD constants de 1990**

| Année |      |
|-------|------|
| 1995  | 4,7  |
| 1996  | 4,1  |
| 1997  | -4,2 |
| 1998  | -1,5 |
| 1999  | 1,9  |
| 2000  | 5,5  |
| 2001  | 0,1  |
| 2002  | -0,7 |
| 2003  | 2,6  |
| 2004  | 2,0  |
| 2005  | 6,9  |

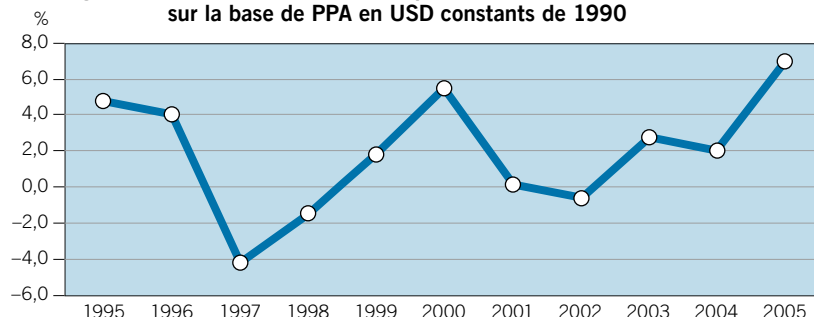
Source: BIT, *Indicateurs clés du marché du travail* (Genève, 5<sup>e</sup> édition, 2007)

**Figure 5. Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté (1 USD par jour)**



Source: BIT, *Indicateurs clés du marché du travail* (Genève, 5<sup>e</sup> édition, 2007)

**Figure 6. Taux de croissance de la productivité de la main d'œuvre, sur la base de PPA en USD constants de 1990**



Source: BIT, *Indicateurs clés du marché du travail* (Genève, 5<sup>e</sup> édition, 2007)

## Evaluation globale et corrélations avec l'élaboration des politiques

Des taux de productivité élevés sont à la base des avancées en matière de travail décent et de réduction de la pauvreté dans l'emploi. Au Pakistan, les progrès récents doivent être vus dans le contexte des réformes économiques et sociales et de taux de croissance économique élevés, qui placent le pays en bonne voie vers l'accomplissement de l'OMD1.

Les quatre indicateurs montrent tous une évolution positive, tout en révélant d'importants problèmes. En effet, la grande majorité des employés, adultes ou jeunes, occupent un emploi vulnérable et un employé sur huit appartient à la catégorie des travailleurs pauvres. Cette situation exige des politiques visant à créer des emplois décents et à faire en sorte que la croissance économique se traduise par de meilleurs résultats sur le marché du travail. La productivité étant l'élément essentiel, des investissements doivent être effectués afin de maintenir de solides taux de croissance de la productivité. L'analyse d'informations supplémentaires sur le marché du travail, entre autres, est nécessaire pour l'élaboration de politiques spécifiques du marché du travail<sup>4</sup>.

Les problèmes de disparités entre les sexes au Pakistan apparaissent clairement. L'analyse de ces disparités fait ressortir le besoin de poursuivre des politiques visant à améliorer la situation des femmes sur le marché du travail, en ce qui concerne à la fois l'accès à ce marché et à la qualité des emplois occupés.

### Notes

1. Se reporter à *Tendances de l'emploi au Pakistan n° 4* (Islamabad, Ministère du Travail et de la Main d'Œuvre, décembre 2008), pour une analyse détaillée des quatre indicateurs ([www.molm.gov.pk](http://www.molm.gov.pk)).
2. *Enquête économique 2007/08* (Islamabad, Gouvernement pakistanais, Ministère des Finances, 2008).
3. Se reporter aux *Indicateurs clés du marché du travail*, 5<sup>e</sup> édition, chapitre 1 (Genève, BIT, 2007).
4. Se reporter aux *Tendances de l'emploi au Pakistan* pour une analyse détaillée des informations sur le marché du travail au Pakistan (Islamabad, Ministère du Travail et de la Main d'Œuvre, [www.molm.gov.pk](http://www.molm.gov.pk)).

# Partie B 3. Indicateurs du Travail Décent (ensemble complet proposé)

**Note.** Cet ensemble d'Indicateurs du Travail Décent a été rédigé avec les conseils reçus lors de la réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent, tenu à Genève du 8 au 10 Septembre 2008. Cet ensemble est toujours en cours de modifications et sera révisé après réalisation des Profils des Pays du Travail Décent pour 5 pays pilotes.

Se référer au site: <http://www.ilo.org/integration/themes/mdw/lang-en/index.htm>

| Élément fondamental de l'Agenda du travail décent                                                                                                                                                                                                                                          | Indicateurs statistiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Informations sur les droits au travail et sur le cadre juridique du travail décent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les chiffres figurant entre parenthèses renvoient aux objectifs stratégiques de l'OIT:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. normes et principes et droits fondamentaux au travail;</li> <li>2. emploi;</li> <li>3. protection sociale;</li> <li>4. dialogue social.</li> </ol> | <p>Sélection d'indicateurs statistiques pertinents permettant de contrôler les progrès en ce qui concerne les éléments fondamentaux.</p> <p>M – Indicateurs principaux du travail décent</p> <p>A – Indicateurs supplémentaires du travail décent</p> <p>F – Pourraient être inclus à l'avenir/travaux préliminaires du Bureau nécessaires</p> <p>C – Contexte économique et social du travail décent</p> <p>La mention (S) signifie que des données ventilées par sexe devraient être fournies en plus des données globales pour l'indicateur visé.</p> <p>Voir le tableau 2 de l'annexe au document d'information pour une analyse approfondie des indicateurs statistiques (le numéro de référence qui convient figure entre parenthèses; l'annotation s.o. (sans objet) signifie qu'aucun renvoi n'est justifié).</p>                                                                                                                                                                              | <p>Présentation de la législation nationale applicable en lien avec les éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent; le cas échéant, informations sur le niveau des prestations, les preuves de la mise en œuvre effective et les travailleurs protégés par la loi et dans la pratique, les plaintes et réclamations reçues par le BIT, les observations formulées par le système de contrôle de l'OIT et les cas de progrès et, enfin, la ratification des conventions de l'OIT applicables (1, 2, 3 + 4).</p> <p>L – Sujet couvert par les informations sur les droits au travail et sur le cadre juridique du travail décent.</p> <p>Voir le tableau 4 de l'annexe au document d'information pour une analyse approfondie des informations sur les droits au travail et le cadre juridique du travail décent.</p> |
| <p>Possibilités d'emploi (1 + 2)</p>                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>M – Ratio emploi/population, 15-64 ans (S)</p> <p>M – Taux de chômage (S)</p> <p>M – Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, 15-24 ans (S)</p> <p>M – Emploi informel (S)</p> <p>A – Taux d'activité de la population active, 15-64 ans [à utiliser notamment en l'absence de statistiques sur le ratio emploi/population et/ou le taux de chômage (total)]</p> <p>A – Taux de chômage des jeunes, 15-24 ans (S)</p> <p>A – Chômage par niveau d'instruction (S)</p> <p>A – Emploi d'après la situation dans la profession (S)</p> <p>A – Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée (S) [à utiliser notamment en l'absence de statistiques sur l'emploi informel]</p> <p>A – Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole (S)</p> <p>F – Sous-utilisation de la main-d'œuvre (S)</p> <p><i>Pour mémoire:</i> Le taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S) est classé en tant que A sous « Horaires décents ».</p> | <p>L – Engagement du gouvernement en faveur du plein emploi</p> <p>L – Assurance-chômage</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Élément fondamental de l'Agenda du travail décent                          | Indicateurs statistiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Informations sur les droits au travail et sur le cadre juridique du travail décent                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gains adéquats et emploi productif (1 + 3)</b>                          | <p>M – Travailleurs pauvres (S)</p> <p>M – Taux de bas salaires (moins de deux tiers de la rémunération horaire médiane) (S)</p> <p>A – Rémunération horaire moyenne dans certaines professions (S)</p> <p>A – Salaires réels moyens (S)</p> <p>A – Salaire minimum en pourcentage du salaire médian</p> <p>A – Indice des salaires dans le secteur manufacturier</p> <p>A – Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle (année précédente/4 semaines précédentes) (S)</p> | <p>L – Salaire minimum légal</p>                                                                                                                                                                |
| <b>Horaires décents (1 + 3)</b>                                            | <p>M – Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine; durée «habituelle») (S)</p> <p>A – Heures habituellement travaillées (tranches horaires types) (S)</p> <p>A – Heures travaillées par an et par personne (S)</p> <p>A – Taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S)</p> <p>F – Congés annuels payés (travaux préliminaires du Bureau nécessaires; indicateur supplémentaire)</p>                                                                                     | <p>L – Durée maximale du travail</p> <p>L – Congés annuels payés</p>                                                                                                                            |
| <b>Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée (1 + 3)</b> | <p>F – Horaires de travail sociaux/inhabituels (travaux préliminaires du Bureau nécessaires)</p> <p>F – Protection de la maternité (travaux préliminaires du Bureau nécessaires; indicateur principal)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>L – Congé de maternité (notamment nombre de semaines de congé, taux de remplacement et couverture)</p> <p>L (supplémentaire) – Congé de paternité et congé parental</p>                      |
| <b>Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir (1 + 3)</b>                   | <p>M – Travail des enfants [tel que défini dans le projet de résolution de la CIST] (S)</p> <p>A – Formes dangereuses de travail des enfants (S)</p> <p>F – Autres pires formes de travail des enfants (S)</p> <p>F – Travail forcé (S)</p>                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>L – Travail des enfants (notamment politiques publiques visant à lutter contre le problème)</p> <p>L – Travail forcé (notamment politiques publiques visant à lutter contre le problème)</p> |

| Élément fondamental de l'Agenda du travail décent                      | Indicateurs statistiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Informations sur les droits au travail et sur le cadre juridique du travail décent                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Stabilité et sécurité du travail</b><br>(1, 2 + 3)                  | <b>M – Stabilité et sécurité du travail (travaux préliminaires du Bureau nécessaires)</b><br>A – Effectifs et salaires des travailleurs occasionnels/journaliers (S)<br><i>Pour mémoire:</i> L'emploi informel est classé sous «Possibilités d'emploi».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>L – Législation sur la protection de l'emploi (notamment durée en semaines du préavis de licenciement)</b><br><i>Pour mémoire:</i> L'assurance-chômage est classée sous «Possibilités d'emploi»; à interpréter compte tenu de la «flexisécurité».        |
| <b>Egalité de chances et de traitement dans l'emploi</b><br>(1, 2 + 3) | <b>M – Ségrégation professionnelle selon le sexe</b><br><b>M – Proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88</b><br>A – Ecart salarial entre hommes et femmes<br>A – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (abolition de la discrimination dans l'emploi et la profession) – doit être mis au point par le Bureau<br>A – Mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique/à l'encontre des autochtones/travailleurs migrants (arrivés récemment dans le pays)/travailleurs ruraux, le cas échéant et selon données disponibles à l'échelon national.<br>F – Mesure de dispersion pour la répartition sectorielle/professionnelle des travailleurs migrants (arrivés récemment dans le pays)<br>F – Mesure de l'emploi des personnes handicapées<br><i>Pour mémoire:</i> Dans le cas des indicateurs relevant des autres éléments fondamentaux qui sont accompagnés de la mention (S), il convient de présenter des données ventilées par sexe en plus des chiffres globaux. | <b>L – Législation contre la discrimination fondée sur le sexe du travailleur</b><br><b>L – Législation contre la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion ou l'origine nationale</b>                                             |
| <b>Sécurité du milieu de travail</b><br>(1 + 3)                        | <b>M – Taux de lésions professionnelles mortelles</b><br>A – Taux de lésions professionnelles non mortelles<br>A – Temps perdu du fait de lésions professionnelles<br>A – Inspection du travail (nombre d'inspecteurs pour 10 000 salariés)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>L – Assurance liée à la sécurité et la santé au travail</b><br><b>L – Inspection du travail</b>                                                                                                                                                          |
| <b>Sécurité sociale</b><br>(1 + 3)                                     | <b>M – Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)</b><br><b>M – Dépenses publiques de sécurité sociale (% du PIB)</b><br>A – Dépenses de soins de santé non directement acquittées par les ménages<br>A – Pourcentage de la population ayant accès à des prestations de soins de santé (de base) (S)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>L – Pension (régime public/privé)</b><br><b>L – Incapacité de travail due à la maladie/congé de maladie</b><br><b>L – Incapacité de travail due à l'invalidité</b><br><i>Pour mémoire:</i> L'assurance-chômage est classée sous «Possibilités d'emploi». |

| Élément fondamental de l'Agenda du travail décent                                   | Indicateurs statistiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Informations sur les droits au travail et sur le cadre juridique du travail décent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sécurité sociale (1 + 3)</b><br><i>(suite)</i>                                   | <p>F – Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension (S)</p> <p>F – Dépenses publiques de soutien du revenu en espèces fondé sur les besoins (% du PIB)</p> <p>F – Bénéficiaires d'une aide au revenu en espèces (% des pauvres)</p> <p>F – Congé de maladie (travaux préliminaires du Bureau nécessaires; indicateur supplémentaire)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs (1 + 4)</b> | <p>M – Taux de syndicalisation (S)</p> <p>M – Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs (taux)</p> <p>M – Taux de couverture de la négociation collective (S)</p> <p>M – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale et négociation collective) – doit être mis au point par le Bureau</p> <p>A – Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées [problèmes d'interprétation]</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p>L – Liberté syndicale et droit d'organisation</p> <p>L – Droit de négociation collective</p> <p>L – Consultations tripartites</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Contexte économique et social du travail décent</b>                              | <p>C – Enfants non scolarisés (% par âge) (S)</p> <p>C – Pourcentage estimé de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH</p> <p>C – Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance)</p> <p>C – Inégalité des revenus (rapport interdécile D9/D1, revenus ou consommation)</p> <p>C – Taux d'inflation (CPI)</p> <p>C – Emploi par branche d'activité économique</p> <p>C – Niveau d'instruction de la population adulte (taux d'alphabétisation des adultes, taux d'obtention de diplômes d'études secondaires) (S)</p> <p>C – Part du travail dans le PIB</p> <p>C (supplémentaire) – PIB réel par habitant en PPA en dollars E.-U. (niveau et taux de croissance)</p> <p>C (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)</p> <p>C (supplémentaire) – Inégalité des salaires/des revenus (rapport interdécile D9/D1)</p> | <p>Des travaux préliminaires du Bureau sont nécessaires en vue de la mesure des conditions favorisant les entreprises durables, avec notamment des indicateurs: i) de l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, ii) de la culture d'entreprise, iii) du cadre juridique et réglementaire favorable, iv) de la concurrence loyale, et v) de la primauté du droit et des droits de propriété garantis.</p> <p>Des travaux préliminaires du Bureau sont nécessaires en vue de la mesure d'autres aspects institutionnels tels que la portée du droit du travail et le mandat du ministère du Travail et des autres ministères intéressés.</p> |

# Partie B 4. Contacts utiles

48

## **Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement**

Alimenté par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, ce site contient: des données par pays pour chaque indicateur; les définitions des indicateurs; les sources utilisées pour les indicateurs; des profils par pays; des explications pour chaque objectif (<http://millenniumindicators.un.org>).

## **MDG Net**

Il s'agit d'une liste de diffusion appuyant le travail du personnel de l'ONU, des bureaux de pays et de la société civile et par laquelle sont transmises en continu des informations concernant les OMD (s'inscrire sur le site [www.undg.org](http://www.undg.org) ou par envoi d'un courriel à: [sarah.renner@undp.org](mailto:sarah.renner@undp.org)).

## **Millennium Project**

Ce site fournit toutes les informations relatives aux initiatives de recherche sur les OMD ([www.unmillenniumproject.org](http://www.unmillenniumproject.org)).

## **Site web officiel des Nations Unies**

Ce site contient des informations générales sur les activités entourant les OMD et notamment: des communiqués de presse et des rapports du Secrétaire général; des retransmissions sur le site d'événements concernant l'ONU et les OMD; des brochures sur les OMD et le rôle de l'ONU; des rapports et des données sur les pays; des statistiques sur l'atteinte des OMD ([www.un.org/millenniumgoals/index.html](http://www.un.org/millenniumgoals/index.html)).

## **Suivi et évaluation du progrès du Travail Décemment**

Se reporter au site du BIT pour plus d'information sur le suivi et l'évaluation du progrès du travail décent: <http://www.ilo.org/integration/themes/mdw/lang-en/index.htm>.



Seuil de pauvreté

Ratio emploi/population

Taux de pauvreté

Situation dans la profession

Population en âge de travailler

Pour de plus amples informations, voir notre site:  
<http://www.ilo.org/employment>

Bureau international du Travail  
Secteur de l'Emploi  
4, route des Morillons  
CH-1211 Genève 22

ISBN 978-92-2-222304-6



9 789222 223046